

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DE TRANSMISSION SITUÉE PRÈS DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 70 À SAGUENAY

1 Le projet de relocalisation de la conduite de transmission à Saguenay a été approuvé le 10 juin  
2 2014 par la décision D-2014-098 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie  
3 demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre, lors du dépôt de  
4 ses prochains rapports annuels, les données nécessaires au suivi du projet.

#### **1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET**

5 La réalisation des travaux a débuté au mois de juin 2015 et s'est terminée à la fin du mois d'août  
6 2015. Un suivi environnemental a été effectué par la firme Biofilia en mai 2016.

#### **2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS**

7 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement  
8 et les sommes encourues en date du 30 septembre 2016, constituant les coûts finaux du projet.

**COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2016**  
**(\$)**

	Budget initial 1)	Réel au 30 septembre 2016 2)	Écart (3=2-1)
Ingénierie préliminaire	110 000	91 305	(18 695)
Ingénierie détaillée	140 000	25 929	(114 071)
Servitude	15 000	20 039	5 039
Matériaux	630 700	301 431	(329 269)
Construction gérance	2 419 800	1 901 389	(518 411)
Contingence	663 100	0	(663 100)
<b>Sous-total</b>	<b>3 978 600</b>	<b>2 340 093</b>	<b>(1 638 507)</b>
Frais généraux (13,43 %)	534 326	314 274	(220 052)
<b>Total global</b>	<b>4 512 926</b>	<b>2 654 367</b>	<b>(1 858 559)</b>
Contribution MTQ	(3 978 600)	(2 302 203)	1 676 397
<b>Total Gaz Métro</b>	<b>534 326</b>	<b>352 164</b>	<b>(182 162)</b>

1 Au 30 septembre 2016, les coûts finaux du projet représentent 2,7 M\$, soit 1,9 M\$ de moins que  
2 les coûts initialement prévus.

3 Le coût total du projet présente un écart positif de 1,64 M\$, avant les frais généraux. Les raisons  
4 qui justifient cet écart sont celles énumérées au Rapport annuel 2015 (R-3951-2015, B-0058,  
5 Gaz Métro-31, Document 1) :

- 6     > Le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui est l'initiateur du projet avait besoin  
7 d'une estimation des coûts dans un court délai avec un design préliminaire des  
8 installations, étant donné que la conduite de Gaz Métro entrainait en conflit avec les travaux  
9 de prolongement de l'autoroute 70 dont la réalisation était prévue à l'été 2015. Il était  
10 également entendu, selon une lettre d'entente, que le MTQ assumait l'entièreté des coûts  
11 du projet, à l'exception des frais généraux.

- 1       ▶ Lorsque le volume de travail le permet, Gaz Métro privilégie d'effectuer l'ingénierie  
2       détaillée du projet à l'interne, ce qui a été fait dans ce cas, à l'exception des relevés  
3       géotechniques. Les besoins d'ingénierie externe ayant été très limités pour ce projet, il en  
4       résulte un écart positif de 0,11 M\$.
- 5       ▶ En raison du bas prix des métaux sur les marchés, les coûts du tuyau et des raccords ont  
6       été moins élevés que prévu. De plus, les spécifications techniques de raccordement ont  
7       été modifiées en cours de projet par le service de l'ingénierie, ce qui a eu pour effet de  
8       réduire le nombre de raccords requis pour ces travaux. Il en résulte une économie de  
9       0,33 M\$ à la rubrique des matériaux.
- 10      ▶ Le coût relatif à la construction et à la gérance des travaux affiche une baisse de 0,52 M\$.  
11      Les activités de déboisement prévues n'ont pas été requises, car elles ont été effectuées  
12      par le MTQ. L'installation de la conduite a été faite en majorité par forage directionnel et  
13      la venue d'un nouveau sous-traitant en forage a eu un effet significatif à la baisse sur les  
14      coûts de forage. Le forage a également permis de faire des économies sur les montants  
15      alloués au remblai et aux réfections.
- 16      ▶ La contingence de 0,66 M\$ prévue au projet n'a pas été utilisée.

17      Durant l'exercice 2016, un montant de 36 k\$ avant les frais généraux a été encouru pour le suivi  
18      environnemental, la disposition de sols contaminés et la main-d'œuvre interne.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

19      L'effet des variations de coûts favorables sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-  
20      dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire (40 ans)	539 842 \$	355 891 \$

**4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI**

1 Étant donné que le projet de relocalisation de la conduite de transmission située près du  
2 prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay est complété et que la conciliation des coûts réels  
3 par rapport aux prévisions initiales a été faite, Gaz Métro demande à la Régie, conformément à  
4 la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi.

5 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**  
6 **conduite de transmission située près du prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay et**  
7 **d'autoriser Gaz Métro à y mettre fin.**